

Concession n° : M1961
Allée n° : 7 Ter
Carré n° : Partie Basse
Emplacement : 1422

COMMUNE DE VALRÉAS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-08/13 PORTANT RENOUELEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL MARIE-VIERGE

LE MAIRE de VALRÉAS,

Vu la demande présentée par M. & Mme André & Suzanne BILLON, domicilié(e) Chemin des Mimosas 84600 Valréas, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal MARIE-VIERGE à l'effet d'y fonder la sépulture Familiale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal MARIE-VIERGE, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture de type Familiale indiquée,

une concession d'une durée de : 30 ans
à compter du : 12 mars 2021
de : 2.00 m² superficiels

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de * :

- Concession nouvelle
- **Renouvellement de la concession accordée le** : 12 mars 1991 à Madame Rose JUVIN épouse BILLON

*
Rayer la mention inutile.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de deux cent quarante six euros (246.00 €) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°.....du/...../.....

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le
La Trésorerie.

Le 04-08-2022
Pour le Maire empêché,
Par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc BLANC

Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 04-08-2022
De la publication sur le site de la Mairie le 05-08-2022

